

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

**Membres Présents** : M BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, M SIMON Didier, Mme DELCOURT Fabienne, M SMITS Jean-François, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, M FORTE Serge, Mme SEMAILLE Virginie, M DAPSENCE Germain, M SZYMANIAK Richard, M SIDER Joel, Mme BOUHEZILA Malika, M ARBOUCHE Mohamed, M PETITJEAN Michael, Mme SALINGUE Ghislaine, Mme ROSART Anne-Sophie, Mme BERLINET Nicole, M CLIMPONT Romuald, M ALATI Silvio, Mme SIMON Pauline, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme LEMOINE Marie-France, M LATAWIEC Michel, Mme HAYDER Nadia, Mme DEZOTEUX Laurence, M AGAH Franck, M LEFEBVRE Franky, M SCARAMUZZINO Pierre (arrivé à 18h05).

### CONVOCATION EN DATE DU 11 MARS 2021

- SECRETAIRE DE SEANCE : M Franck AGAH

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 30

Nombre absents/excusés/représentés : 3

Nombre de votants : 33

### **Membres absents/excusés/représentés:**

- M BUSTIN Guy (Procuration à M SIMON Didier),
- Mme BRISSY Angélique (Procuration à Mme DI BELLO Christine),
- Mme MRABET Nathalie (Procuration à Mme DELCOURT Fabienne)

Démarrage de la séance : 18h00

Afin d'ouvrir la séance, M le Maire procède à la désignation du secrétaire de séance et propose M AGAH Franck.

M Nicolas PICARD effectue l'appel et constate le quorum.

- **Adoption du procès-verbal du 25 Février 2021**
  - à la majorité
  
- **Compte-rendu de décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 et les « bon pour accord »**
  - à l'unanimité (le document est consultable auprès du secrétariat général)

### **D2021\_028 Annulation de l'autorisation de programme pour la réfection de certains bâtiments communaux**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Par : 33 Voix « Pour »  
 Par : 0 Voix « Contre »  
 Par : 0 Voix « Abstention »

**Décide l'annulation** de l'autorisation de programme pour la réfection de certains bâtiments communaux et des crédits de paiement restants à hauteur de 31 640,81 €.

**D2021\_029 Annulation de l'autorisation de programme pour l'installation d'un second point de restauration scolaire**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Par : 33 Voix « Pour »  
 Par : 0 Voix « Contre »  
 Par : 0 Voix « Abstention »

**Décide l'annulation** de l'autorisation de programme pour l'installation d'un second point de restauration scolaire et des crédits de paiement restants à hauteur de 5 953,02 €.

**D2021\_030 Annulation de l'autorisation de programme pour l'aménagement des espaces publics Nord et Sud**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Par : 33 Voix « Pour »  
 Par : 0 Voix « Contre »  
 Par : 0 Voix « Abstention »

**Décide l'annulation** de l'autorisation de programme pour l'aménagement des espaces publics Nord et Sud et des crédits de paiement restants à hauteur de 52 108,57 €.

**D2021\_031 Ajustement des crédits de paiement de 5 autorisations de programme**

**M le Maire** précise que des ajustements doivent être réalisés dans la répartition des crédits de paiement selon le tableau ci-après, sur des autorisations de programme en cours dont le montant ne varie pas, afin d'être en cohérence avec le planning des travaux.

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<b>150002</b> Convention PNRQAD Dervaux/Gambetta	664 820 €		664 820 €	304 290 €	220 320 €	140 210 €	
<b>150006</b> Eclairage public	1 432 240 €		1 432 240 €	1 176 177,12 €	152 862,88 €	51 600 €	51 600 €

<b>17001</b> Reconstruction groupe scolaire G.GERMAY	4 442 000 €		4 442 000 €	2 673 543,08 €	1 448 640,36 €	319 816,56 €	
<b>17002</b> Cellule commerciale Gambetta	220 800 €		220 800 €	0 €	220 800 €		
<b>19001</b> PNRQAD Entrée de ville Béluriez	57 425 €		57 425 €	0 €	57 425 €		

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Par : 33 Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

**Décide** de voter les ajustements des crédits de paiement selon de tableau présenté ci-dessus.

#### **D2021\_032 Création d'une autorisation de programme pour le PNRQAD centre-ville Béluriez**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire et en avoir délibéré,

**Décide,** à l'unanimité,

Par : 33 Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

De voter la création d'une autorisation de programme pour l'opération PNRQAD Centre-ville BELURIEZ et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- Montant de l'AP : 120 415 €
- Crédits de paiement 2021 : 0 €
- Crédits de paiement 2022 : 48 166 €
- Crédits de paiement 2023 : 72 249 €

#### **D2021\_033 Réalisation d'une provision pour risque**

**Le Conseil Municipal,** après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Par : 33 Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

**Décide** de constituer une provision semi-budgétaire de 1 200 €.

### **D2021\_034 Vote des taux 2021 des taxes municipales 2021**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Par : 33 Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

Décide de voter les taux des taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation (pour rappel taux 2019) : 33,94 %
- Taxe sur le foncier bâti : 58,67 % (taux communal 39,38% + taux départemental 19,29 %)
- Taxe sur le foncier non bâti : 124,33 %.

### **D2021\_035 Reprise anticipée des résultats 2020 – Budget principal**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Par : 33 Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

**Décide** de reprendre l'ensemble des résultats de l'exercice 2020 au budget primitif de l'exercice 2021 comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 707 024,50 €
- Excédent d'investissement : 1 273 828,10 €
- Reports de Dépenses : 1 522 736,23 €
- Reports de Recettes : 474 837,29 €
- Prévision d'affectation compte 1068 : 822 000 €

### **D2021\_036 Vote du Budget Primitif 2021 - Budget principal**

Considérant que le budget primitif 2021 - budget principal – est soumis au vote par nature avec une présentation fonctionnelle

Considérant que le budget est voté

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
  - avec des chapitres pour certaines opérations,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Considérant la note explicative de synthèse présentant les éléments financiers principaux du budget

Considérant que le budget est équilibré en dépenses et en recettes pour chacune des sections comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 13 697 906,00 €

Recettes de fonctionnement : 13 697 906,00 €

Dépenses d'investissement : 7 541 476,00 €

Recettes d'investissement : 7 541 476,00 €

Avec un autofinancement prévisionnel de : 931 695,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à la majorité,**

Par : 25 Voix « Pour »

Par : 8 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

**Approuve** le budget primitif 2021 – budget principal de la collectivité,

**Autorise** au titre de l'année 2021 les versements, tels qu'indiqués dans l'état annexé au budget,

- des participations aux syndicats intercommunaux,
- de la subvention au CCAS,
- de la subvention au centre aquatique.

#### **D2021\_037 Reprise anticipée des résultats 2020 – Budget annexe**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Par : 33 Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

**Décide** de reprendre l'ensemble des résultats de l'exercice 2020 au budget primitif de l'exercice 2021 comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 0 €
- Excédent d'investissement : 16 380,75 €
- Reports de Dépenses : 0 €
- Reports de Recettes : 0 €
- Prévision d'affectation compte 1068 : 0 €

#### **D2021\_038 Vote du Budget Primitif 2021 – Budget annexe – Lotissement Boucaut**

Considérant que le budget primitif 2021 - budget annexe – est soumis au vote par nature avec une présentation fonctionnelle

Considérant que le budget est voté

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
  - o avec vote formel sur chacun des chapitres,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Considérant la note explicative de synthèse présentant les éléments financiers principaux du budget

Considérant que le budget est équilibré en dépenses et en recettes pour chacune des sections comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 120 000,00 €

Recettes de fonctionnement : 120 000,00 €

Dépenses d'investissement : 120 000,00 €  
Recettes d'investissement : 120 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Par : 33 Voix « Pour »  
Par : 0 Voix « Contre »  
Par : 0 Voix « Abstention »

**Approuve** le budget primitif 2021 – budget annexe de la collectivité.

#### **D2021\_039 Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Par : 33 Voix « Pour »  
Par : 0 Voix « Contre »  
Par : 0 Voix « Abstention »

##### **DECIDE :**

- De mettre en application la mise à jour des modalités de calcul et d'application de l'IFSE,
- D'instaurer l'enveloppe budgétaire CIA en tenant compte des conditions d'attribution susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents correspondants.

#### **D2021\_040 Récompenses au Concours Communal des maisons fleuries**

La Ville de Vieux-Condé organise tous les ans un concours des maisons fleuries. Ce concours a pour objet d'encourager les Vieux-Condéens à participer directement à l'effort d'embellissement de la ville, par des actions de fleurissement de qualité et perceptibles depuis la voie publique. Un jury composé d'élus, de techniciens et de bénévoles propose les lauréats.

Les prix sont définis par catégorie :

1<sup>ère</sup> Cat : Maisons fleuries avec jardin  
2<sup>ème</sup> Cat : Cours fleuries  
3<sup>ème</sup> Cat : Jardinets  
4<sup>ème</sup> Cat : Façades et ou balcons fleuris  
5<sup>ème</sup> Cat : Immeubles collectifs, fermes, gîtes

Hors concours : Espaces primés ou remarquables  
Il propose également d'affecter les prix suivants :

##### **Cat 1 et 5 :**

70€ si la note obtenue est supérieure ou égale à 18  
60€ si la note obtenue est supérieure ou égale à 17  
50€ si la note obtenue est supérieure ou égale à 16  
40€ si la note obtenue est supérieure ou égale à 14  
25€ si la note obtenue est supérieure ou égale à 12  
15€ si la note obtenue est supérieure ou égale à 10

**Cat 2,3 et 4 :**

60€ si la note obtenue est supérieure ou égale à 18  
50€ si la note obtenue est supérieure ou égale à 17  
40€ si la note obtenue est supérieure ou égale à 16  
30€ si la note obtenue est supérieure ou égale à 14  
20€ si la note obtenue est supérieure ou égale à 12  
15€ si la note obtenue est supérieure ou égale à 10

**Hors concours :**

70€ pour les espaces primés ou remarqués.

**Pour toutes ces catégories :**

Toute note inférieure ou égale à 5 est éliminatoire  
Pour toute note inférieure ou égale à 10, il est décidé d'octroyer un bon d'achat d'une valeur de 10€ valable chez tous les fleuristes de Vieux-Condé et commerçants partenaires de l'opération.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

Par : 33 Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

**VALIDE** la proposition de M le Maire concernant le concours communal des maisons fleuries,

**AUTORISE** l'attribution des prix.

**D2021\_041 Récompenses aux bacheliers**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré,

Par : 33 Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

**DECIDE** de l'octroi :

- D'une carte cadeau d'une valeur de **10€** pour tous les candidats admis sans mention;
- D'une carte cadeau d'une valeur de **50€** pour les mentions AB ;
- D'une carte cadeau d'une valeur de **100€** pour les mentions B ;
- D'une carte cadeau d'une valeur de **150€** pour les mentions TB.

Les demandes seront reçues jusqu'au 30 septembre 2021 dernier délai.

Les gratifications seront remises à l'occasion d'une réception si les conditions sanitaires le permettent.

**D2021\_042 Récompenses attribués aux élèves de CM2 entrant au collège**

M le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, afin d'encourager les jeunes dans leur parcours

scolaire, une récompense leur est remise pour leur rentrée en 6<sup>ème</sup>.

Il propose de reconduire l'opération pour l'année 2021.

Un choix sera donné aux familles pour un montant unitaire de cadeau ne pouvant dépasser 21€ H.T.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré,

Par : 33 Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

**Émet** un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire,

**Décide** d'octroyer une récompense aux élèves de CM2 entrant au collège.

#### **D2021\_043 Acquisition auprès de Partenord Habitat d'un local situé rue Gambetta pour l'installation de la Police Municipale**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré,

Par : 33 Voix « Pour »

Par : 0 Voix « Contre »

Par : 0 Voix « Abstention »

**DONNE** son accord pour l'acquisition auprès de Partenord Habitat du local situé rue Gambetta, d'une superficie de 94 m<sup>2</sup> au prix de 184 000 € HT soit la somme de 220 800 € TTC.,

**AUTORISE** M Le Maire à signer l'acte authentique à intervenir, et toute autre document afférent à cette opération. Les frais seront à la charge de l'acquéreur.

**Fin de séance : 20H40**